

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}

Le 25 mars 2013

Mise à jour de codes (version 008.022.000)

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le lundi 1^{er} avril 2013.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 1^{er} avril 2013 en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier;
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.022.000.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les directives ci-après pour procéder à la mise à jour de codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez le menu Programmes;
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

Dossiers dont l'état est TMP

Puisque SEDAR sera inaccessible aux fins d'envoi en raison du jour férié du Vendredi saint, le 29 mars 2013, les déposants sont priés d'envoyer leurs dossiers « Information annuelle » avant le 29 mars pour éviter de perdre tout dossier dont l'état est TMP (provisoire) qui sera supprimé le 1^{er} avril 2013 au moment de la mise à jour de codes.

Dépôts dont la date d'échéance tombe le lundi de Pâques, 1^{er} avril 2013

Le 1^{er} avril 2013 est la date d'échéance pour le dépôt des états financiers des périodes terminées les 30 novembre 2012 et 31 décembre 2012, pour les émetteurs émergents et les autres émetteurs respectivement. Prenez note que le lundi de Pâques n'est pas un jour férié dans tous les territoires du Canada. Ainsi, certaines commissions de valeurs mobilières seront ouvertes le lundi de Pâques, et les dépôts ayant une échéance le 1^{er} avril 2013 devront être transmis au plus tard à cette date. Veuillez consulter l'Avis 13-315 du personnel des ACVM (révisé), *Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2013**, daté du 20 décembre 2012 disponible sur les sites Internet des ACVM.

Résumé des modifications apportées à la mise à jour de codes

Taxe de vente harmonisée (« TVH »)

Le 1^{er} avril 2013, comme les provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador, la province de l'Île-du-Prince-Édouard remplacera sa taxe de vente provinciale (TVP) par la TVH. À l'Île-du-Prince-Édouard, la TVH de 14 % associera une composante fédérale de 5 % et une composante provinciale de 9 %.

Le 1^{er} avril 2013, la Colombie-Britannique remplacera la TVH de 12 % par la taxe sur les produits et services (TPS) de 5 %.

Pour les abonnés dont la province indiquée à l'écran des données sur l'utilisateur est l'Île-du-Prince-Édouard ou la Colombie-Britannique, le nouveau taux s'appliquera à tous les droits de dépôt de CDS INC. relatifs aux documents déposés à compter du 1^{er} avril 2013. Les droits de dépôt à la Bourse de croissance TSX dans SEDAR seront également soumis au nouveau taux.

Modifications apportées à la Règle relative aux droits de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO »)

Les modifications apportées à la Règle de la CVMO relative aux droits entreront également en vigueur le 1^{er} avril 2013. De plus amples renseignements sur la Règle 13-502 de la CVMO relative aux droits sont disponibles sur le site Web de la CVMO :

http://www.osc.gov.on.ca/documents/en/Securities-Category1/rule_20130131_13-502_unofficial-consolidated.pdf

À compter du lundi 1^{er} avril 2013, des listes mises à jour des barèmes de frais des autorités destinataires, seront affichées sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm.

Documents reliés aux prospectus

Les types de documents SEDAR des types de dossier Prospectus ci-après mentionnés seront supprimés ou ajoutés à la mise à jour de code du logiciel SEDAR du 1^{er} avril 2013 afin de se conformer aux exigences en matière de dépôt de prospectus.

Émetteurs de fonds d'investissement	Prospectus simplifié, notice annuelle et aperçu du fonds (Règlement 81-101)
	Prospectus ordinaire
Autres émetteurs	Prospectus simplifié (Règlement 44-101)
	Prospectus préalable (Règlement 44-102)
	Prospectus — Régime d'information multinational (NC 71-101)
	Prospectus ordinaire
	Placement de droits
	Prospectus SCD (Bourse de croissance TSX)

Par exemple :

« **Lettre d'assurance négative du vérificateur** » sera supprimé et « **Lettre d'accord présumé du vérificateur** » sera ajouté.

La liste à jour des types de dossier, sous-types de dossier et types de document SEDAR sera affichée sur le site Web, à l'adresse <http://www.sedar.com>, le 1^{er} avril 2013.

Annexe sur les prospectus de plans de bourses d'études

Le 31 mai 2013, des changements au *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* et aux annexes afférentes (les « annexes ») entreront en vigueur.

Par conséquent, SEDAR a été mis à jour afin de faire état des nouvelles exigences en matière de dépôt. Les plans de bourse d'études sont actuellement déposés dans la catégorie de déposant « Autres émetteurs » et dans le type de dossier « Prospectus ordinaire ». Les nouveaux types de document « Information détaillée sur le plan de bourses d'études » et « Sommaire du plan de bourses d'études » ont été créés à l'intérieur de chacun des sous-types de dossiers actuels « Provisoire », « Projet », « Modification au provisoire », « Définitif » et « Modification du prospectus définitif ».

L'Annexe sur le prospectus des plans de bourses d'études est divisée en deux parties. La catégorie « Sommaire du plan de bourses d'études » sert à déposer la première partie du prospectus de plan de bourse d'études, soit le document de sommaire du plan prévu à l'Annexe 41-101A3. La catégorie « Information détaillée sur le plan de bourses d'études » sert à déposer la deuxième partie du prospectus de plan de bourse d'études prévue à l'Annexe 41-101A3.

Les documents susmentionnés seront accessibles dans SEDAR sous les types de document « Aperçu du fonds / Sommaire du fonds » et « Prospectus », selon le cas.

Le type de document « Aperçu du fonds » a été renommé « Aperçu du fonds / Sommaire du fonds » pour les documents relatifs aux fonds d'investissement et aux sociétés ouvertes.

Régime d'information au moment de la souscription de titres – document d'information sommaire pour d'autres types de fonds d'investissement

Comme indiqué à l'Avis 81-319 du personnel des ACVM *Le point sur la mise en oeuvre du régime d'information au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif* daté du 16 juin 2010, à titre de troisième étape du processus de mise en oeuvre du régime d'information au moment de la souscription de titres, les ACVM examineront entre autres l'applicabilité de ce document d'information sommaire à d'autres types de fonds d'investissement offerts au public. Une mise à jour de code initiale a été effectuée afin d'inclure les nouveaux types et sous-types de document et d'accueillir ce genre de régime d'information dans l'avenir.

États financiers de la société en exploitation

Le nouveau type de document « États financiers de l'acquéreur par prise de contrôle inversée » a été ajouté aux types de dossier « États financiers annuels » et « Rapport/États financiers intermédiaires ». Ce nouveau type de document doit être utilisé par les émetteurs qui déposent leurs états financiers au titre du sous-paragraphe a) du paragraphe 2 de l'article 4.10 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. Ce type de document a été ajouté afin de fournir un point de dépôt commun pour les états financiers d'acquéreurs par prise de contrôle inversée.

Rapport de gestion d'une société en exploitation

Le nouveau type de document « Rapport de gestion d'une société en exploitation » a été ajouté aux types de dossier « Rapport de gestion annuel » et « Rapport de gestion intermédiaire ». Ce nouveau type de document devrait être utilisé, de même que le type de document existant « États financiers de la société en exploitation » se trouvant dans les types de dossiers « États financiers annuels » et « Rapport/États financiers intermédiaires », par les émetteurs qui déposent un document unique relatif à une société en exploitation au titre de l'article 6.1 de l'*Instruction générale 41-201 relative aux fiducies de revenu et autres placements indirects*. Ce type de document est intégré afin de fournir un point de dépôt commun pour le dépôt de rapports de gestion de la société en exploitation par les émetteurs.

Bourse Alpha

Par suite des arrangements prévus à l'égard de l'exploitation de Bourse Alpha Inc. par Groupe TMX Ltée en vertu de l'approbation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 23 octobre 2012, Bourse Alpha Inc. continuera d'être reconnue à titre de bourse, mais les activités d'inscription n'y auront plus lieu. Par conséquent, *Canada — Alpha Principal* et *Canada — Alpha Croissance+* n'apparaîtront plus sur la liste de sélection des bourses dans SEDAR.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la direction des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.

© CDS INC. 2013. Tous droits réservés.

CDS INC. 85, rue Richmond Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque de commerce déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée par la société CDS INC. conformément aux modalités d'une licence d'exploitation.